## Une aide pour vos projets théâtraux ?
## Postulez au Fonds d'encouragement aux initiatives des amateurs !

Depuis 2012, 65 projets issus d'associations affiliées à la FNCTA ont pu bénéficier d'une aide du Ministère de la Culture grâce à ce fonds d'encouragement.

Ce fonds est destiné à soutenir les initiatives de terrain prises par des groupes d'amateurs autonomes ou en voie d'autonomisation qui s'engagent dans une aventure différente faite de projets collectifs au sein desquels leurs choix et leur démarche artistique s'affirment et évoluent à travers l'exploration de nouvelles écritures, de nouvelles disciplines en rencontrant des artistes et/ou des professionnels de la culture.
Ce fonds vise à impulser, distinguer et valoriser chaque année une série de projets et d'initiatives qui témoignent de la diversité des cultures et des modes d'expression des amateurs à travers tous les langages musicaux, dramatiques, chorégraphiques, plastiques ou visuels.

Il vise plus particulièrement à :
- **stimuler l'esprit de curiosité et de découverte** qui peut s'attacher aux pratiques des amateurs, dans l'exploration de leur discipline ou **dans l'ouverture vers d'autres champs artistiques** (par exemple, une troupe de théâtre qui souhaiterait ajouter une dimension chorégraphique à son travail),
- renforcer la **capacité d'appropriation des écritures contemporaines** (notamment à travers des commandes d'oeuvres nouvelles, faire appel à un artiste associé ou en résidence, ...),
- favoriser **l'expérimentation** de nouveaux modes et outils de création numériques,
- encourager la volonté **d'étoffer sa pratique** grâce à des rencontres avec les oeuvres et les artistes, des temps de formation, etc.

Le projet doit se dérouler au cours de la **saison 2020/2021** voire sur deux saisons.
Le groupe devra démontrer la pertinence du projet pour faire évoluer sa pratique artistique et culturelle. Le projet doit engager le groupe dans une **démarche artistique** ou culturelle, **différente de sa pratique habituelle**.
L'objectif est clairement d'aider à donner **une nouvelle dimension à la pratique** pour franchir une étape significative.

Il sera nécessaire d'aller à la rencontre **d'artistes ou de professionnels de la culture,** autre que l'animateur habituel du groupe (compositeur, musicien, chef d'orchestre, metteur en scène, comédien, décorateur, chorégraphe, plasticien, commissaire d'exposition, médiateur, scénographe, etc.)

Depuis 2014 : Le fonds possède un **volet spécifique « jeunesse »** visant à favoriser la constitution de groupes de jeunes amateurs de moins de 25 ans désirant développer une pratique collective autonome.

La moyenne des aides attribuées par projet a été en 2019 de 2.038 €
**N'hésitez à pas soumettre votre projet !**

**Le dossier de candidature est à renseigner exclusivement en ligne sur le site mesdemarches.culture.gouv.fr**

La saisie de la candidature peut se faire en plusieurs fois, mais à compter la

première saisie, la demande doit être validée dans les 60 jours suivants.
Il faudra **joindre obligatoirement** à la demande le **CV du ou des artistes intervenants** et le **budget prévisionnel** du projet (sur un modèle à télécharger au moment de la demande)

**La  date limite de candidature est le mardi 17 mars 2020 minuit**. Après cette date, le formulaire ne sera plus disponible.

Si vous souhaitez proposer une action, être conseillés, contactez Gilles El Zaïm, FNCTA, (deleguegeneral@fncta.fr) **dès que possible**. N'attendez pas la dernière minute !

Téléchargez l'appel à projets 2020 (pdf)
Téléchargez le bilan 2019 (pdf)
Téléchargez des exemples de projets 2019 (pdf)
Téléchargez un modèle du dossier de candidature (pdf)

---

**FNCTA - Siège fédéral**
12, rue de la Chaussée d'Antin
75009 PARIS
Tél : 01 45 23 3646
Fax : 01 47 70 17 00
Email:  contact@fncta.fr

